

Le Rite Français d'après les Rituels de 1786

La Loge de « L' Amitié » travaille au Rite Français, d'après les Rituels de 1786.

Il s'agit de la version la plus ancienne connue du Rite Français Traditionnel (R.F.T.) ou Rite Moderne Français Rétabli (R.M.F.R.), qui est sans doute le plus ancien Rite de la Maçonnerie spéculative encore pratiqué.

Issu de la Grande Loge de Londres de 1717 (dite des « modernes »), ce rite apparaît en France dès l'introduction de la Franc-Maçonnerie spéculative, au début XVIII^{ème} siècle.

Originellement venu de Grande Bretagne, il est codifié en 1786 sous une forme quasi identique à celle que nous connaissons aujourd'hui. Ce rite était au début XVIII^{ème} quasiment la traduction mot à mot des rituels anglais. Par la suite des ajouts cérémoniels furent introduits (épreuves de l'eau et du feu dans les voyages, calice d'amertume, etc.) Le résultat de cette histoire est que si le rite « Français » s'est un peu éloigné du rite pratiqué en Angleterre par la première Grande Loge, il est aujourd'hui néanmoins celui qui est resté le plus fidèle aux pratiques du XVIII^{ème} siècle.

Le Rite Français contribua puissamment à l'essor de la Franc-Maçonnerie en Europe.

Au cours de la fin du XVIII^{ème} siècle, en une période de conflits européens, il fut pratiqué à l'origine dans des loges composées de militaires, qui l'exportèrent dans leurs expéditions et le teintèrent de certaines particularités militaires (usage de l'épée en loge, voûte d'acier). On doit sans doute y voir aussi l'origine du vocabulaire employé au cours des agapes, tels que « canons », « poudre », etc...

C'est peut être aussi pour cette raison que le Rite Français peut paraître plutôt « dépouillé » au premier abord et qu'il est de caractère « rigoureux », ou en tout cas réglementaire, dans son exécution.

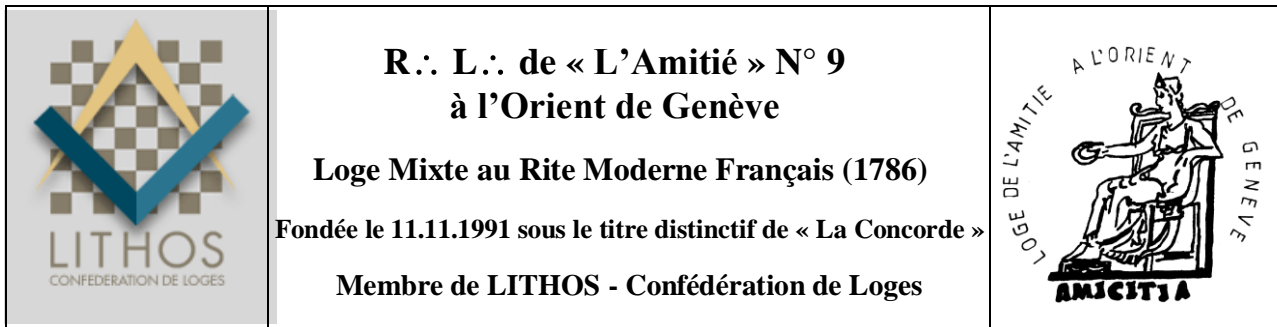
Historique

En 1717 se forme la Grande Loge de Londres. En son sein, dans la décennie 1720, se met en place un système en trois grades, connu par la publication en 1730 de la *Masonry Dissected* de Samuel Prichard.

La Franc-Maçonnerie qui s'implante en France vers 1725 est issue de la Grande Loge de Londres.

Le rite traduit en français est pratiqué par la quasi-totalité des loges qui se créent dans le royaume et ne semble pas avoir un nom particulier qui le définit.

L'apparition d'autres systèmes maçonniques, dits presque toujours « écossais », la volonté du Grand Orient de France d'organiser et de contrôler la franc-maçonnerie française, et le désir de nombreuses loges d'avoir une version universelle des rituels, provoquent la fixation d'un rite qualifié en 1785-1786 de « Français ».



Au sein du Grand Orient, pour les grades bleus, dans la 4ème chambre dite Chambre des Grades, créée en 1782, et au sein du Grand Chapitre Général de France, quelques frères, notamment Alexandre-Louis Roëttiers de Montaleau, ont mené à bien ce travail.

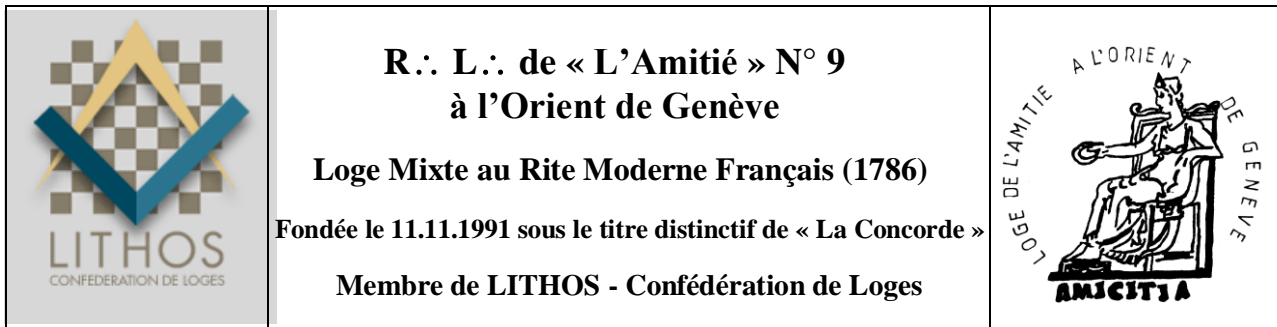
En 1785, le modèle français est à peu près fixé. En 1786 le Grand Orient propose un texte de référence pour les trois grades bleus, diffusé sous la forme de copies manuscrites. L'ensemble est désigné sous le nom de Rite Français. Les trois premiers sont d'origine anglaise. L'objectif est en fait de se distinguer des divers systèmes dits écossais, souvent élaborés ou synthétisés en France, mais qui viennent rarement en droite ligne d'Écosse.

La Révolution passée, en 1801, le Grand Orient le fixe en le faisant imprimer dans le *Régulateur*. On notera qu'au début du siècle, ledit *Régulateur du maçon* (1801) inspiré du Rite des Modernes, et le *Guide des maçons écossais* (1803), en partie inspiré du Rite des Anciens, texte de référence du Rite Écossais Ancien et Accepté, divergent plus sur la forme que sur l'esprit. Pourtant la concurrence de ces deux rites conduit à un effet de nomination.

Le terme de Rite Français va ensuite s'imposer dans le dernier tiers du XIX^{ème} siècle. Quoi qu'il en soit, durant tout le XIX^{ème} siècle, la différenciation entre Rite Français et Rite Écossais va aller en croissant.

En 1858, une nouvelle rédaction du Rite Français, dit Murat, est publiée, le texte n'est guère différent de celui du *Régulateur du Maçon*. Le nouveau modèle continue de définir la maçonnerie de manière « classique », dans la tradition andersonienne. On reste dans l'héritage de la philosophie des Lumières et dans un spiritualisme assez flou pour ne pas trop gêner les consciences. Ce premier toilettage se fait cependant dans une Obédience qui, depuis l'amendement Charles Duez adopté le 13 avril 1849, précise que la Franc-Maçonnerie « a pour base l'existence de Dieu et l'immortalité de l'âme ».

L'après-Convent de 1877 conduit à des retouches plus hardies. En 1879, le Grand Collège des Rites, chargé par le Conseil de l'Ordre du Grand Orient, fait disparaître des rituels les formules trop ouvertement religieuses, comme la référence au Grand Architecte de l'Univers, les devoirs envers Dieu au 1°, l'explication métaphysique de la lettre G au 2° et l'invocation à Dieu du signe d'horreur au grade de Maître. En 1886, une commission de 12 membres, présidée par l'avocat Louis Amiable (1837-1897), procède à une nouvelle révision adoptée en Conseil de l'Ordre les 15-16 avril. Le nouveau rituel français, qui prendra le nom de son principal rédacteur, est accompagné d'un « rapport sur les nouveaux rituels pour les loges » rédigé par Amiable lui-même. Ce codicille explique que le nouveau texte se réfère grandement au positivisme. Sa philosophie générale est la « neutralité entre les diverses croyances » et le fait que « les données certaines fournies par l'état actuel de la science devaient être par nous mises à profit ». Daniel Ligou a présenté les violentes critiques adressées au rituel Amiable par Oswald Wirth. Un rapport d'Amiable, adopté par le Grand Collège des Rites et transmis par le Conseil de l'Ordre du Grand Orient à toutes les loges en mars 1896, clôt provisoirement le débat.



Durant ce demi-siècle, le rituel Amiable, quelque peu modifié en 1907 sous l'autorité du Grand Commandeur Jean-Baptiste Blatin, restera en l'état jusqu'en 1938, date où, sur l'initiative d'Arthur Groussier, alors Grand Maître du Grand Orient pour la 9^{ème} fois, un nouveau modèle du Rite Français est adopté. La nouvelle version est une tentative de retour aux sources symboliques du Rite Français.

En 1955, la version définitive du rituel Groussier, légèrement aménagée dans la forme sous l'autorité de Paul Chevalier, est imprimée et diffusée. Malgré quelques apports et quelques ajouts opérés par un certain nombre de loges, le rituel Groussier est toujours en vigueur aujourd'hui dans les Loges du grand Orient de France.

Dans le long travail de reconstruction des obédiences dans l'après-guerre, des maçons érudits et/ou versés dans les recherches initiatiques ou symboliques souhaitent retrouver ou revivifier les potentialités de la tradition maçonnique française du XVIII^{ème} siècle.

Ainsi, au sein du Grand Orient de France, des maçons regrettent que les frères attirés par le symbolisme et le respect des pratiques rituelles quittent le Rite Français pour le Rite Ecossais.

Ce petit groupe pense que l'on peut concilier option symbolique et rigueur rituelle au sein du Rite Français. Ses membres auraient pu utiliser le modèle imprimé du *Régulateur du Maçon* (1801). Ils préfèrent essayer de reconstituer à partir de ce dernier, mais en y incluant des ajouts tirés de divers documents du XVIII^{ème} siècle, un rituel proche de celui qui est pratiqué dans la Franc-Maçonnerie française adolescente. Ainsi naît le Rite Moderne Français Rétabli, qui s'inscrit dans la tradition de la Grande Loge Anglaise, car il est fidèle à la version des « Moderns » implantée en France et traduite en français, « Rétabli » pour affirmer que le texte est le résultat d'un travail de reconstruction, de recomposition et de restitutions historiques, symboliques et philologiques.

Quelques frères du Grand Orient de France, fondateurs ou affiliés à la Grande Loge Nationale Française Opéra (devenue ensuite Grande Loge Traditionnelle et Symbolique Opéra) apportent en 1958 le Rite Moderne Français Rétabli à la nouvelle Obédience.

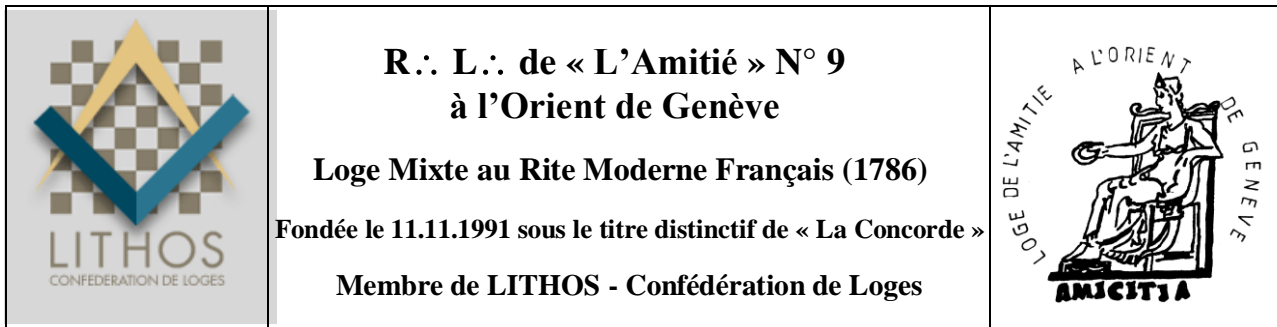
En avril 1968, trois Loges quittent la GNLF-Opéra pour constituer une Fédération de Loges sous le nom de Loge Nationale Française (L.N.F.).

Ces trois Loges, « Jean-Théophile Désaguliers » et « Fidélité » à l'Orient de Neuilly-sur-Seine et « James Anderson » à l'Orient de Lille, étaient régulièrement détentrices des Rites suivants:

- le Rite Moderne Français Rétabli (R.M.F.R.)

- le Rite Ecossais Rectifié (R.E.R.)

- le Rite Anglais Emulation (R.A.E.).



En 1973, les deux pôles principaux se séparent et il existe momentanément deux L.N.F. : l'une à Paris, à tendance plus théiste, et l'autre à Lille, plus humaniste.

En 1976, la L.N.F. de Lille, alors conduite par son fondateur et Grand Maître Général, Jacques Martin, intègre une Loge mixte indépendante « Le Temple de la Paix Céleste » et décide de modifier son Titre Distinctif, la L.N.F. étant, jusque là, strictement masculine.

D'abord, la L.N.F. de Lille retient le Titre de : « Ordre Maçonnique Universel Humanitas pour les Pays de Langue Française - Grande Loge Indépendante et Souveraine des Rites Unis ». Ensuite il sera décidé de réserver le titre « GLISRU » aux seules Loges symboliques ou Loges bleues, le titre « Humanitas » regroupant les Ateliers supérieurs.

Le 11 novembre 1991 est fondée à Genève la Loge mixte « La Concorde », qui adhère à la GLISRU et adopte le Rite Français d'après les Rituels de 1786, version la plus ancienne connue du *Régulateur du maçon* de 1801.¹

Le 25 janvier 1992 elle reçoit du Suprême Conseil de l'Ordre Maçonnique Universel Humanitas pour les Pays de Langue Française - Grande Loge Indépendante et Souveraine des Rites Unis une Patente l'autorisant « à se livrer aux travaux des premiers grades symboliques de la Maçonnerie du Rite Français Traditionnel ».

Après dix-sept années de travail, de nombreuses péripéties et plusieurs changements d'Obédience, en 2008 la Loge quitte la Grande Loge Mixte de Suisse, change son titre distinctif en « L'Amitié » et est admise dans Lithos - Confédération de Loges, au sein de laquelle elle continue à travailler au même Rite, avec les mêmes Rituels et dans le même esprit que celui voulu par ses fondateurs.

¹ *Rituels du Rite Français Moderne, 1786, Apprenti – Compagnon – Maître*, éd. par Daniel Ligou, Champion-Slatkine éditeurs, Paris-Genève, 1991.